



question sur la succession et sur le recel de la petit fillee

Par **sametpatt**, le **09/10/2019 à 15:22**

bonjour

je me presente .je suis fille unique .

depuis 28 janvier 2019 mon père et ma maman sont en ehpad .Maman a une demence mixte et n'est plus apte (certificat circonstancier) a gérer ses affaires.Papa depuis le 12 janvier a été déclaré en phase terminale d'un cancer du pancréas Et il est decédé le 7 mars 2019 (il ne s'alimentait plus depuis 2 mois que de l'eau uniquement).

Pendant la période du 16 fevrier a son décès il c'est passé des transactions entre papa et ma fille (petite fille qu'il n'a pas nommé héritière par testament).les héritières sont maman avec une donation au dernier des vivants et moi leur seule fille.Le 16 février ma fille a emmené son grand père a la banque (a 120 km et très affaibli) suite a cette demarche papa a signé difficilement 3 chèques le 19 février ,ils ont été remplis par ma fille sur le compte joint de ses grand-parents. 40 000 euros;140 000 euros ;30 000 euros

.le chèque de 140 000 a été débité 2 mois et demi après son décès et les 2 autres chèque 7 jours avant sont décés..que va t-il se passé doit t-elle les remboursser?.

cordialement